



**MAIRIE
DE
TRANS-EN-PROVENCE
VAR**

**ARRETE MUNICIPAL N°420/24
ANNULE L'INTERDICTION
DE STATIONNEMENT ET TONNAGE POUR
EMMENAGEMENT**

**Code Postal : 83720
Tél. 04.94.60.62.37
Fax. 04.94.60.62.20**

Le Maire de Trans-en-Provence (Var)

**LA POLICE MUNICIPALE
AC/AC**

VU les articles L. 2213-1 et L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU la demande de Madame Cynthia ISSALY pour la société SAS SOULHIOL NOYER, Parc d'activités Cahors-Sud à 46230 FONTANES, sollicitant une demande de stationnement pour un emménagement.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter un déménagement.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Communale de prescrire toutes mesures utiles afin de maintenir le bon ordre, de préserver le libre écoulement de la circulation routière et de prévenir tout accident sur la voie publique.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Ce présent arrêté abroge dans tous ses articles l'arrêté 401-24, concernant le tonnage et le stationnement.

Affichage / publication en date du :

21/12/2024

Fait à Trans-en-Provence, le 09/12/2024

Le Maire,


Alain CAYMARIS